



Québec, le 3 avril 2020



Objet : Votre demande d'accès aux documents
N/D : DA-2019-2020-00571

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 4 mars dernier, visant à obtenir copie des documents qui concernent le nombre de cyberattaques dont a été victime le ministère des Transports du Québec en 2019. Vous souhaitez que les données incluent autant les tentatives d'attaques bloquées que les tentatives d'intrusions qui ont réussi.

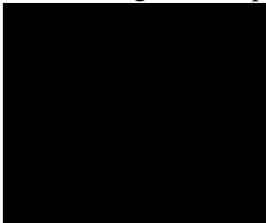
Le ministère des Transports a fait l'objet d'une cyberattaque réussie qui a affecté le Ministère en août 2019. Cette cyberattaque a touché 2 serveurs de fichiers et 17 postes de travail. Sa portée a cependant été limitée en raison de la prise en charge à temps.

En ce qui concerne le nombre de cyberattaques bloquées, les outils de sécurité en place au Ministère interceptent et neutralisent un nombre élevé de cyberattaques. La journalisation de ces neutralisations varie selon les outils, il n'est donc pas possible pour le Ministère de fournir un nombre précis de cyberattaques bloquées.

Vous trouverez, annexé à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels,



Ralitsa Dimova

p. j.